FORMULAIRE DE DECLARATION
DOSSIER DE DECLARATION
AU TITRE DE LA REGLEMENTATION RELATIVE AUX ICPE
(ARTICLE 414-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

PROVINCE SUD
NOUVELLE-CALEDONIE

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION N° de dossier : Date d'arrivée : Déclaration jugée : ☐ complète ☐ incomplète Inspecteur :

DOSSIER CONCERNANT L'EXPLOITATION DE :	*LA STATION D'EPURATION DE L'ECOLE LUC AMOURA – MONT MOU*

DEMANDEUR :	Si personne physique : noms : prénoms : domicile :
	Si personne morale (fournir extrait K-bis ou Ridet) : dénomination ou raison sociale :DDEC (Direction Diocésaine de l'Ecole Catholique) forme juridique : adresse du siège social : 3. Rue Frédéric SURLEAU BP 1. 98851 Nouméa cedex qualité du signataire de la déclaration : Ridet
	Téléphone : Fax :
	Nom et coordonnées du responsable du suivi du dossier Mme DELAVEUVE Brigitte

Le Directeur Diocésain de l'Ecole Catholique Secrétaire Général adjoint CAEC

LOCALISATION DE L'INSTALLATION :	Ecole Luc AMOURA. Route du Mont Dore.				
Province :	*Sud*	Commune :	*Paita*	Zone PUD :	
N° rue/ lotissement					

ACTIVITE FAISANT L'OBJET DE LA DECLARATION		
NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES	RUBRIQUE DE LA NOMENCLATURE ASSOCIEE	CLASSEMENT (D pour le régime de la déclaration et NC si activité non classée)
Traitement des eaux usées de 100Eh de l'école Luc AMOURA MONT MOU	2753	D

PIECES A JOINDRE	Colonne réservée à l'administration
Une carte au 1/25000ème ou à défaut au 1/50000ème sur laquelle est indiqué l'emplacement de l'installation projetée	
Plan de situation orienté et à l'échelle appropriée avec indication dans un rayon de 100 mètres : des activités, ERP (établissements recevant du public), voies de communication, hydrants (PI ou BI), des plans d'eau ,de la vocation des bâtiments, des zones de stockage, des moyens de lutte contre l'incendie, de l'assainissement, des ouvrages d'épuration des effluents (avec mention du dimensionnement)	

Le déclarant, (signature & date)

SECRETARIAT GENERAL ADJOINT
Suivi des Investissements
Téléphone : 23.24.18 – Télécopie : 23.24.19

PROVINCE SUD Direction de l'environnement	ARRIVÉE LE 28 MAR. 2012 N° 11215							
	Dir.	CNI juri.	CM EDT	CM cyné.	SAF	SPPR	SCB	SAPA
AFFECTE						V		
COPIE								
OBSERVATIONS	03.04 → BEI pzl							

L'ECOLE CATHOLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Nouméa, le 26 mars 2012
N.Réf. : 4412/BDD 2012/FF-CS-MC/077

Secrétaire Général Adjoint

à

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
BEI et ICPE

BP 3718
98846 NOUMEA CEDEX

Objet : régularisation ICPE Ecole Luc Amoura Mont Mou
V/réf. : courrier du 27/02/12 – affaire n° 2011-31101/DENV (courrier du 28/07/11)
P.J. : 1 dossier relié + 1 CD école Luc Amoura Mont Mou

Monsieur,

Suite à nos échanges relatifs à la régularisation de certains de nos établissements scolaires au regard de la réglementation ICPE, je vous prie de trouver ci-joint un dossier complet « papier » et un CD concernant l'école Luc Amoura située Route du Mont Mou à PAITA.

La société EPUREAU a par ailleurs reçu commande par nos services, pour remplacer la pompe de recirculation des boues défectueuses et procéder à un bilan 24 heures entrée/sortie. Je vous tiendrai bien entendu informé des résultats.

En espérant avoir ainsi satisfait à vos attentes, concernant cet établissement, recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération.

Direction Diocésaine de l'École Catholique
3, rue Frédéric-Surleau – BP P 5
98 851 Nouméa Cedex
Tél. (687) 23.24.24 – Télécopie (687) 23.24.29
Internet : http://www.ddec.nc